

BARÈME HONORAIRES

Montant T.T.C (TVA à 20%) – Tarifs maximum applicables à compter du 21 décembre 2023 Médiateur de la consommation : ANM – 2 rue de Colmar 94300 Vincennes

IMMOBILIER RÉSIDENTIEL

TRANSACTIONS

Les honoraires sont à la charge du **Vendeur** et calculés sur **le prix de commercialisation**, (sauf convention contraire au mandat dans des cas spécifiques et particuliers).

Parking	5 000€	
Inférieur à 100 000€	6 000€	
De 100 001€ à 400 000€	6%	
De 400 001€ à 700 000€	5,5%	
De 700 001€ à 1 000 000€	5%	
De 1 000 001€ et plus	4,5%	

Viager classique	6%*
Viager mutualisé	7,2%*

^{*}de la valeur libre expertisée du bien

DANS LE CADRE DE LA SIGNATURE D'UN MANDAT "SUCCESS" :

Avec validation de la clause confiance: En cas d'absence d'offre d'achat dans les 30, 60 ou 90 jours de la mise en vente au prix de l'estimation réalisée et communiquée au vendeur, une remise de respectivement 10%, 20 % ou 30 % sera appliquée sur les honoraires stipulés au mandat.

Avec validation de la clause fidélité: Une remise de 25% des honoraires affichés sur le présent barème sera appliquée dès la seconde transaction réalisée par le biais d'une agence du Réseau KW pour le compte d'un même client si les honoraires sont à sa charge.

Avec validation de la clause win-win: en cas de vente à un acquéreur présenté par le vendeur, les honoraires contractuels sont divisés de moitié.

LOCATION

LOI DU 6 JUILLET 1989 ET LOI ALUR

Prestations	Zones	Honoraires à la charge du locataire	Honoraires à la charge du propriétaire
Visite, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail :	Très tendue	12€ / m2	12€ / m2
	Tendue	10€ / m2	10€ / m2
Réalisation de l'état des lieux	Toutes zones	3€ / m2	3€ / m2
Entremise et négociation	Toutes zones	•	1 mois loyer hors charges
Frais établissement inventaire (sur demande)	Toutes zones	-	1 mois loyer hors charges
Forfait Box, Parking, Garages, Caves	Toutes zones	1 mois loyer charges comprises	1 mois loyer charges comprises



BARÈME HONORAIRES

Montant T.T.C (TVA à 20%) – Tarifs maximum applicables à compter du 21 décembre 2023 Médiateur de la consommation : ANM – 2 rue de Colmar 94300 Vincennes

IMMOBILIER TERTIAIRE ET COMMERCIAL

VENTE

Les honoraires sont à la charge du Vendeur, calculés sur le prix de vente TTC et payables le jour de la conclusion effective de l'opération :

Prix de vente inférieur à 100 000€ : 10 000€ TTC

- De 100 001 à 200 000€ : 10,8% TTC (9% HT)

- De 200 001€ à 1 000 000€ : 8,4% TTC (7% HT)

- A partir de 1 000 001€ : 6% TTC (5% HT)

LOCATION

Les honoraires sont à la charge du Locataire et du Bailleur et seront payables le jour de la conclusion effective de l'opération :

- Bailleur : 15% HT (18% TTC) du loyer HT et HC (Hors charges) annuel

- Locataire : 15% HT (18% TTC) du loyer HT et HC (Hors charges) annuel

CESSION

Fonds de commerce et droit au bail :

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

Prix de vente inférieur à 80 000€ : 10 000€ TTC 12% TTC (10% HC) du montant TTC de la cession